



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2019



« Nihil nisi a numine »

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 novembre 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 5

M. Benoît GOSSELIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Marie-Anne MANAUD, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2

M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALONS DE COIFFURE – FETES DE FIN D'ANNEE 2019

Monsieur le Maire

Rappelle que, comme chaque année, la Préfecture des Hautes-Alpes sollicite l'avis de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur pour une demande de dérogation à la règle dominicale pour les salons de coiffure.

Précise que pour cette année, sont concernés par cette dérogation, les dimanches 22 et 29 décembre 2019.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de :

- Donner un avis favorable à cette dérogation.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Transmis en Préfecture le : 28 NOV. 2019
Affiché ou publié le : 28 NOV. 2019